CFDT – Lettre d'informations de septembre 2021

***** CE QU'IL FAUT RETENIR *****

- **COVID-19 :** la situation s'améliore, est-ce une raison pour sacrifier le secret médical ?
- **Accord de télétravail :** un jour viendra où il sera appliqué, reste à savoir quand !
- **Commission Environnement :** là aussi, un jour on y pensera…

Travail à distance encadré – Un report oui, mais pourquoi ?

C'est la question que les élus **CFDT** se posent. Initialement prévu au 1er octobre, l'accord sera finalement appliqué à partir du 1er janvier 2022. La raison invoquée est le retour massif sur site des internes et des prestataires qui engendrerait le dépassement du taux de présence fixé par la direction.

Les élus s'interrogent sur les actions qui seront mises en place afin de résoudre ces problématiques qui seront inchangées au 1er janvier 2022. Sachant que la direction ne souhaite pas renégocier le quota de jours de télétravail prévu par l'accord, la seule option reste donc le taux de présence des prestataires sur site.

Ces derniers seront-ils enfin autorisés à télétravailler également ? Sous quelles conditions ? Quels seront les impacts sur les équipes ? Au vu du peu d'informations à ce jour, nous serons donc vigilants à ce que la mise en place de l'accord de télétravail se fasse dans de bonnes conditions.

Flex Office

Le CSE a émis un avis défavorable pour la mise en place du flex office au Wacken 2 (Strasbourg). Cet avis est motivé car la mise en œuvre ne correspond pas au projet initialement présenté. Un grand nombre de modifications ont été apportées sans que le CSE en ait été informé. D'autre part, la majorité des inconvénients liés au flex office que la **CFDT** a remontés à la direction n'ont pas été pris en compte (dépersonnalisation du poste de travail, isolement des salarié(e)s, troubles musculo-squelettiques, etc.).

Il est clair que la direction n'a qu'un seul but, l'économie de m^2, ce qui est étonnant compte tenu des résultats du groupe cette année encore. Que cache cette dégradation des conditions de travail ?

De manière plus globale, ça coince ! Plusieurs entreprises du groupe font face au projet « Mieux vivre ensemble » qui inclut la mise en place du flex office. Comme nous, les ACM ont émis un avis défavorable pour leurs salariés sur cette nouvelle organisation du temps de travail.

N'hésitez pas à contacter vos représentants de proximité et élus **CFDT** pour toute question ou problématique sur ce sujet.

COVID-19 – Actualités Euro-Information

Désormais, pour assister en présentiel à une réunion en interne EI de plus de 50 personnes, présenter son passe sanitaire va être nécessaire. Mais **nécessité ne fait pas loi**, car aucun texte n'est paru en ce sens ! Heureusement, il est toujours possible d'assister en distanciel à ces réunions.

Considérant ce premier pas qui outrepasse la législation, les élus **CFDT** seront extrêmement vigilants sur ce point.

Et… Fausse bonne nouvelle : si vous avez besoin, dans le cadre de votre travail, de faire un ou plusieurs tests PCR, ceux-ci seront pris en charge par l'entreprise moyennant un justificatif.

Bien que cette prise en charge parte d'un bon sentiment, les élus **CFDT** sont quand même très inquiets et ont alerté sur le fait qu'avec ces deux éléments, le secret médical n'est plus du tout respecté.

Qualité de Vie au Travail – Forfait Mobilités Durables

Un avenant à l'accord-cadre de Groupe sur la Qualité de Vie au Travail a été signé récemment permettant d'adapter l'octroi du forfait mobilités durables.

Désormais, concernant 2021, il suffit de justifier d'une utilisation d'un transport doux (Pixis 9800186567) au minimum 2 fois par semaine durant au moins 4 mois de l'année civile pour pouvoir bénéficier de ce forfait. Pour les années suivantes, la durée est portée à 8 mois.

Compte tenu de la situation actuelle, les élus ont demandé à considérer que chaque semaine de congés valide les 2 jours afin de permettre au plus grand nombre de rentrer dans les critères de cette prime. Nous sommes en attente de réponse de la direction sur ce point.

Qualité de Vie au Travail – Le don de jours

Un autre avenant a été signé, cette fois au niveau de l'accord groupe sur le don de jours (art. 4 & 5). Cette disposition a été étendue aux salariés qui viennent en aide à un proche en situation de handicap ou atteint d'une perte d'autonomie. La **CFDT** est satisfaite de cette ouverture qui correspond à nos valeurs de solidarité et de mutualisme.

Wilton / Carquefou

Pour Nantes, le projet Wilton concerne le futur regroupement des équipes EID et EIP au Champ de Mars au plus tôt en 2024, par la construction d'un immeuble de 5379 m^2 pour 550 personnes. L'aménageur est Kardham : il est aussi chargé d'assurer la participation des salariés (questionnaires, ateliers, événements). Le macro-zoning sera validé début décembre 2021.

Pour la disparition en 2022 de l'éditique de Carquefou, la direction est venue rencontrer les salariés mi-septembre. Les échanges se poursuivent pour les 4 salariés en mobilité ; **le maintien de leur revenu est assuré pour 2022 par l'attribution d'une prime**.

Commission Environnement – Où est l'entreprise à mission ?

Peut-être ne le savez-vous pas mais dans le cadre du CSE, une commission Environnement / Empreinte Carbone existe. Elle a pour but d'identifier et de définir les actions potentielles permettant d'agir pour l'environnement.

Force est de constater que malgré plusieurs heures de réunions, la volonté de l'entreprise n'est pas arrivée au niveau de la volonté des élus membres.

Les actions envisagées restent loin des attentes des élus et surtout des ambitions annoncées. Compenser financièrement nos émissions de CO2 ne fait pas de nous une entreprise « à mission ». Espérons que ce ne soit qu'une impression.

La Cfdt: continue de se battre pour améliorer chaque jour votre quotidien !

Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP

Jean-Yves CROS - Florise BARBARIN - Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIERE
Dinh Khôi NGUYEN - Pascaline VEREILLE - Éric BAUDUIN - Agnès SCHWAEDERLÉ
Thierry HUBLET - Aline LEPLAT- Tan Trieu HO - Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON - Mickaël LE ROUVILLOIS - Carlos CARVALHO - Isabelle DEBERGH - Philippe LECLERCQ
Hervé ROCHOTTE - Jean-Louis MALYCHA - Benoit MALOT - Marie-Paule PETIT